



# CONTRAT DE LOCATION MAISON EN CAS DE SEPARATION

Par **GASTINEAU FABIENNE**, le **04/08/2018** à **10:50**

Bonjour,

Voilà je vous expose mon problème. Mon mari et moi allons nous séparer (infidélité de mon mari) et actuellement nous vivons dans une maison qui appartient à mes beaux-parents. Nous occupons cette maison car mon mari a repris l'exploitation de ses parents, il a aussi un travail à l'extérieur. Nous y vivons depuis 17 ans, nos 3 enfants y sont nés et grandissent dans cette maison.

Je ne veux pas quitter cette maison et mes beaux-parents souhaitent que je continue à y vivre avec leurs petits-enfants.

Est-il possible à mes beaux-parents ne me faire un contrat de location à mon nom seul ?

Nous aimerions que la situation soit claire juridiquement.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Peretto**, le **04/08/2018** à **11:06**

Vos beaux-parents peuvent sans problème le faire .

Vous pouvez reprendre le bail à votre seul nom ou en créer un si il n'y avait pas de bail.

Par **Peretto**, le **04/08/2018** à **11:12**

Juste une précision si il y a un bail , cela peut être un peu plus complexe car seul le divorce permet d'attribuer le logement à une seule personne.

Par **GASTINEAU FABIENNE**, le **04/08/2018** à **12:26**

Merci pour votre réponse, en fait nous n'avons pas de bail officiel avec mes beaux-parents, c'était juste un accord avec eux pour que mon mari puisse s'installer.